

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
 AU BUDGET DE LA RÉSIDENCE « Les BERGERS »**
 (Page n° 1 / 2)

L'an deux mille vingt-deux le mercredi seize novembre à quatorze heures, les membres du conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes de Chinon Vienne et Loire (CC CVL) se sont réunis à la résidence La Baronnière située 4 rue de la Baronnière 37420 AVOINE.

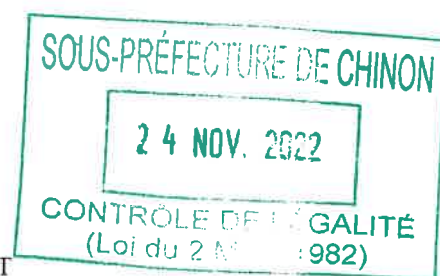
DATE DE LA CONVOCATION : 08 NOVEMBRE 2022

PRÉSENTS :

MME. G. HAILLOT-ENSARGUET – M. S.PINAUD – M. D.GODOY – MME. C.MARCHAL – MME. C.LAMBERT – MME. F.HENRY – M. J.LAMARCQ – MME. B.BACHET – M. R.GUÉRIN – M. C.HOUVENAGHEL – MME. C.FROLA

ABSENCES OU REPRÉSENTATIONS :

M. J.L.DUPONT excusé
 MME. L.VUILLERMOZ absente
 M. M.PAVY a donné pouvoir à M. D.GODOY
 MME. F.ROUX excusée
 MME. D.TIJOU excusée
 M. J.BROSSARD a donné pouvoir à M. C.HOUVENAGHEL
 M. A.DUBOIS excusé
 M. P.RALLE excusé



PRÉSIDENTE DE SÉANCE : MME. G. HAILLOT-ENSARGUET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MME. B.BACHET

Nombre de membres en exercice : 19	Nombre de votes POUR : 13
Nombre de membres démissionnaires : 0	Nombre de votes CONTRE : 0
Nombre de membres présents : 11	Nombre d'ABSTENTIONS : 0
Nombre de pouvoirs : 2	Nombre de NON VOTANTS : 0

PRÉSENTATION :

Compte tenu de l'état d'avancement des opérations budgétaires, il convient de procéder à quelques ajustements sur le budget annexe de la résidence Les BERGERS,

Section de Fonctionnement

D E P E N S E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
011/6288	Autre	+ 12 000 €
Total Dépenses de fonctionnement		+ 12 000 €

R E C E T T E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
018/7488	Autre (subvention exceptionnelle)	+ 12 000 €
Total Recettes de fonctionnement		+ 12 000 €

**DÉCISION MODIFICATIVE N°2
 AU BUDGET DE LA RÉSIDENCE « Les BERGERS »**
 (Page n° 2 / 2)

Section d'Investissement

D E P E N S E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
21/2181	Installation, aménagement	+ 12 000 €
Total Dépenses d'investissement		+ 12 000 €

R E C E T T E S		
Chapitre/Article	Libellés	Montants
016/1641	Emprunt	+ 12 000 €
Total Recettes d'investissement		+ 12 000 €

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'adopter la décision modificative n°2 au budget Les BERGERS
- de charger M. le Président de transmettre la délibération à Mr le Trésorier Principal.

Pour copie conforme
 Pour le Président et par délégation de signature,
 la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

Certifié exécutoire, compte tenu :
 -de la publication le *24 novembre 2022*
 -de la transmission en sous-préfecture le *24 novembre 2022*
 Pour le Président et par délégation de signature,
 la Vice-Présidente, Geneviève HAILLOT-ENSARGUET.

